



# La Moyenne-Maurienne Agricole

GDA de  
Moyenne  
Maurienne  
Bulletin

JANVIER 2007, N°7



## Préambule :

Je vous adresse tout d'abord mes meilleurs vœux pour 2007.

Vous trouverez dans ce bulletin des infos concernant les dernières actions de 2006, de même qu'un ensemble d'informations pratiques afin de mieux commencer l'année.

*Antoine CESSIEUX – Conseiller Agricole Territorial – Chambre d'Agriculture*

Destinataire :

## Sommaire :

- Edito
- Changement au secrétariat du GDA
- Conventions registre parcellaire graphique
- Calcul de son autonomie fourragère
- Les actions de l'automne
- Logiciels Informatique
- La filière caprine en Savoie
- La CUMA : de nouveaux projets d'investissement en Collectif
- Rappel Médibus
- La nouvelle organisation de COPELSA en Maurienne
- La démarche de progrès
- Adhérer au Groupement d'Employeur

## Edito

"Une nouvelle année commence avec, comme de coutume maintenant, de nouvelles règles à respecter, puisque 2007 verra un renforcement de la conditionnalité.

Surtout, nous allons avoir les retombées de la nouvelle politique agricole européenne avec la baisse des aides liées au deuxième pilier.

Il nous faudra avoir des axes de travaux clairs pour trouver les partenariats nécessaires avec les collectivités locales ou territoriales, qui seront de plus en plus impliquées financièrement dans les projets environnementaux.

La fin des contrats CTE, l'incertitude des nouveaux règlements d'attribution et des crédits liés à la nouvelle PHAE vont nous obliger à anticiper l'avenir de nos exploitations pour les prochaines années.

D'autant plus, que la fin des quotas laitiers est annoncée et qu'il va falloir réfléchir à l'avenir de nos filières afin de préserver nos revenus.

Sur notre territoire, comment palier aux étés secs qui alourdissent nos charges et qui nous mettent en défauts face aux respects des cahiers des charges de nos produits. Il va falloir se mettre au travail ensemble, toutes les propositions sont bonnes à entendre pour trouver des sources de progrès et ne pas laisser la fatalité gouverner.

Je vous présente mes meilleurs vœux de prospérité, de santé et de bonheur pour vous et tous vos proches."

*Raymonde PELLISSIER*

## Changement au Secrétariat du GDA



Solange GRAND, la secrétaire comptable du GDA, est depuis le premier janvier 2007 située dans les locaux de l'abattoir à St Etienne de Cuines les lundi, mardi et jeudi matin. En effet la majorité de son temps de travail est consacré au suivi administratif de l'abattoir. La proximité géographique lui fera gagner du temps et de l'efficacité.

Solange assurera tous les mercredi matin le secrétariat du GDA à St Jean.

Le conseiller Antoine CESSIEUX est toujours joignable au 04.79.59.93.87 ou sur le portable au 06.50.19.14.65. En cas d'absence laisser un message, il ne manquera pas de vous rappeler.

## Conventions registre parcellaire graphique

La dernière Loi d'Orientation Agricole confie aux Chambres d'Agriculture la mission de centraliser l'ensemble des données disponibles sur les exploitations agricoles. Il s'agit d'une part de **rassembler l'ensemble des données existantes au sein des différents organismes professionnels et administrations** et de rendre compatibles ces données entre elles (données EDE, Registre Parcelaire Graphique et déclaration PAC ...); d'autre part de **développer des outils informatiques capables de répondre aux besoins des agriculteurs**, regroupant les informations cartographiques sur les îlots, parcelles culturales, parcelles engagées, etc...en complément des outils déjà existants (Bovitel pour l'élevage, produits destinés à la comptabilité et enregistrement des pratiques ...).

Dans ce contexte, la Chambre d'Agriculture centralise les données, **assure leur confidentialité**, et les valorise dans le cadre du conseil qui peut vous être apporté. Elle peut être par ailleurs amenée à les synthétiser à une échelle territoriale (commune, canton...) ou à l'échelle d'une filière pour la conduite d'études et d'analyses destinées à renforcer la connaissance des enjeux de notre activité et de son évolution. Ceci implique la mobilisation de tous de façon à pouvoir utiliser des données les plus justes et exhaustives possibles.

Une partie de ces informations est actuellement gérée et actualisée par la DDAF dans le cadre des déclarations PAC. **Pour mettre en œuvre ce chantier stratégique pour les exploitations et pour l'agriculture dans ses mutations et ses engagements, la Chambre d'Agriculture a besoin de votre accord écrit lui permettant d'avoir accès aux données RPG auprès de la DDAF de la Savoie.**



A cet effet, une **convention de portée pluriannuelle** est jointe à ce bulletin. Nous vous demandons de bien vouloir la signer et la renvoyer au conseiller du Groupement dès que possible. Notre objectif est d'être opérationnel pour la campagne PAC 2007 avec des outils informatiques adaptés aux nouvelles formes de déclarations.

Antoine CESSIEUX et Eric SADOUX se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

## Calculer son autonomie Fourragère

### Une formation en Mars

A noter une formation qui aura lieu en mars sur le calcul de son autonomie fourragère sur deux demi-journées. L'objectif est de comprendre la méthode de calcul de l'autonomie fourragère et de l'appliquer à son exploitation.

Il s'agit ensuite, après la mise en évidence et l'identification concrète des problèmes rencontrés, de chercher des solutions pour adapter son exploitation, améliorer ses prairies, sa fertilisation.

Ce travail précèdera des journées techniques au printemps.

### Luzerne – Compostage

En parallèle de cette thématique sur l'autonomie fourragère et suite à des années régulièrement sèches, les groupements agricoles en collaboration avec la Chambre d'Agriculture ont dorés et déjà réalisé 2 formations en 2006 sur le thème « Gestion des prairies et plantes adaptées à la sécheresse ». La Première qui s'est tenue en mai vous a déjà été présentée dans le dernier bulletin.

La deuxième formation consistait en un voyage d'un jour dans les Hautes-Alpes durant l'automne pour mieux appréhender leurs pratiques culturales de la Luzerne et voir ce qui peut être transposable chez nous. La 2<sup>ème</sup> journée n'a pas encore été réalisée ; elle devrait avoir lieu mi-mars 2007 sur la thématique du compostage. Un groupe de travail va se réunir prochainement pour réfléchir à l'organisation de cette journée et à la suite



## Les actions de l'automne

### Etre force de proposition pour l'utilisation du 2<sup>e</sup> Pilier

Le 23 octobre 2006, des représentants des conseils d'administration des structures agricoles de Maurienne (GDA, GIDA, CUMA, COOP, GEVR...) se sont réunis pour comprendre et se saisir de la réforme du 2<sup>e</sup> pilier de la PAC (FEADER). L'objectif de cette rencontre était de permettre à vos représentants locaux de :

- Comprendre les perspectives d'évolution du cadre 2007-2013 (nouveau règlement)
- Connaître les enjeux du second pilier et les possibilités offertes pour les projets collectifs des agriculteurs
- Réfléchir sur les Actions et les projets à mettre en place dans ce cadre

Cette journée a été riche en échange et permet aujourd'hui aux conseillers dans les GDA de préparer des dossiers pour financer, dans le cadre du nouveau FEADER ou dans l'avenant au Contrat de Développement des Pays de Rhône Alpes (CDPRA), les actions collectives mises en évidence..

N'hésitez pas à faire remonter vos idées !



### Organiser, gérer et suivre ses papiers

Cette formation, proposée par les deux GDA en Maurienne a réuni un petit groupe d'agriculteur décidé à prendre par les cornes le taureau « administratif » de l'exploitation.

Il s'agissait dans un premier temps d'organiser ses papiers pour pouvoir optimiser le temps consacré aux tâches administratives. Le groupe a d'abord construit son plan de classement afin de savoir que faire de tel ou tel papier, et surtout pouvoir le retrouver avec un code couleur ! Ensuite, ce plan s'est concrétisé physiquement dans l'organisation d'un lieu unique sur l'exploitation, consacré aux papiers : le bureau, avec ses dossiers, ses chemises de couleurs, etc...

La convivialité des deux journées a permis aussi d'échanger sur les pratiques de chacun et d'exploiter au maximum tous les trucs et astuces donnés par le formateur.

Cette formation peut être reprogrammée si vous le souhaitez. N'hésitez pas à en parler à vos conseillers !



**D'autres idées de formations, de journées techniques, parlez-en à vos conseillers, Antoine CESSIEUX et Eric SADOUX.**

## Logiciels Informatique

L'aide apportée par le Conseil Général de la Savoie par le biais du Contrat Territorial de Savoie se poursuit en 2007. **Si vous avez l'intention d'acheter des logiciels durant l'année** concernant la gestion des prairies ou du troupeau, je vous invite à vous faire connaître le plus rapidement possible auprès du GIDA de Haute-Maurienne afin de remplir les dossiers de demandes d'aide.

Nous vous rappelons les montants éligibles :

Achat de logiciels	Montant d'investissement éligible	Taux de subvention	Montant de la subvention
Gestion des troupeaux	1600 € / Exploitant	50 %	800 € / Exploitant
Gestion des parcelles			
Achat d'ordinateur de poche	700 € / Exploitant	50 %	350 € / Exploitant

SAVOIE CONSEIL GENERAL



## La filière caprine en Savoie,

### Quelques chiffres

- **450 détenteurs de chèvres en Savoie**, mais 110 éleveurs de plus de 20 chèvres environ 90 éleveurs spécialisés vivant majoritairement de cette activité.
- **6 800 chèvres en lactation (source EDE – GDS)**
- **3,2 millions de litres produits par an, transformés en deux fabrications principales :**
  - le fromage lactique, écoulé surtout en vente directe, valorisant le lait à 2€/litre
  - la tomme de chèvre, fabriquée traditionnellement en montagne, valorisant le lait à 1.30 €/l
- **100% des producteurs sont transformateurs fermiers**, seul 13 éleveurs livrent tout ou partie de l'année auprès de la coopérative de Moutiers, un litrage de total annuel de 90 000 litres (0.48 €/litre en 2005).



### Une filière qui attire beaucoup de jeunes :

6 à 8 reprises ou créations par an, majoritairement non aidées : installations progressives, porteurs de projets non issus du monde agricole et sans formation agricole homologuée pour bénéficier des aides de l'Etat. Quelques cas aussi de cessation - réinstallation sont à signaler.

*Chiffres fournis par le Syndicat caprin 2006*

### 5 Pistes de réflexions envisagées par le Syndicat Caprin pour les mois à venir

- 1/ Promouvoir les produits : mettre en valeur, communiquer davantage
- 2/ Doper les ventes en Savoie mais parvenir aussi à vendre hors Savoie en regroupant l'offre et en contactant des metteurs en marché de la région parisienne et du sud-est.
- 3/ Diversifier les types de fabrication : élargir la gamme
- 4/ Le report sous vide de la Tomme
- 5/ Progresser encore dans la qualité des fromages

**Ce travail doit être complété par un état des lieux précis de la filière (qui produit quoi, combien, comment il vend, à quel prix, de quel conseil ou service a-t-il besoin...). Ce stage sera conduit l'été 2007.**

## La CUMA : de nouveaux projets d'investissement en collectif

Le conseil d'administration de la CUMA qui s'est réuni le 15 décembre 2006 a réfléchi à l'investissement de nouveaux matériels à savoir :

- Un semoir prairie
- Un broyeur prairies et/ou broussailles
- Une mini pelle de 2.5 T

Si vous êtes intéressé par ces matériels, **et même si vous n'êtes pas adhérent** de la CUMA, vous pouvez retourner le coupon réponse ci-dessous **avant le 20 février**.

Au retour du sondage, les personnes intéressées seront réunies afin de concrétiser l'investissement.

Permanences point info à  
Saint Jean de  
Maurienne :

13 février 2007

Tél au préalable :

Brice Burdin 04 79 85 27 43



Permanences CER à Saint  
Jean de Maurienne :

22 février 2007



### COUPON REPONSE

À retourner à CUMA intercantonale de Jarrier, CAR porte A—  
Avenue d'Italie, 73 300 St Jean de Maurienne. **Avant le 20 février**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Tel :** .....

Je suis intéressé par l'achat :	OUI	NON
• Un semoir prairie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Un broyeur pour prairies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• pour broussailles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Une mini pelle de 2.5 T	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Collecte des déchets de soins piquants ou tranchants



### MEMO A CONSERVER :

La collecte des déchets de soins piquants ou tranchants est maintenant organisée en Maurienne une fois tous les trois mois par le SIRTOM. Un véhicule spécifique, le MEDIBUS stationne dans chaque canton les jours suivants :



ST MICHEL : Parking Champion,

Chaque lundi de la 4<sup>e</sup> semaine des mois de mars, juin, septembre et de la 3<sup>e</sup> semaine de décembre de 17h à 19h

ST JEAN : Place de la cathédrale,

Chaque mardi de la 4<sup>e</sup> semaine des mois de mars, juin, septembre et de la 3<sup>e</sup> semaine de décembre de 9h30 à 11h

LA CHAMBRE : Parking de la poste,

Chaque mardi de la 4<sup>e</sup> semaine des mois de mars, juin, septembre et de la 3<sup>e</sup> semaine de décembre de 13h à 15h



AIGUEBELLE : Place du Champ de foire,

Chaque lundi de la 4<sup>e</sup> semaine des mois de mars, juin, septembre et de la 3<sup>e</sup> semaine de décembre de 17h à 19h

## La Nouvelle Organisation de COPELSA en Maurienne

Une nouvelle organisation de travail des techniciens de C.O.P.E.L.S.A. est mise en place. Aujourd'hui les secteurs de Moyenne et Haute Maurienne ont fusionné : ils sont devenus « le Territoire de Maurienne ». Chaque technicien de C.O.P.E.L.S.A. est en charge de missions bien précises.

Attention : Pour cette raison le numéro de téléphone de l'insémination pour les cantons de Modane et de Lanslebourg a été modifié. Veuillez composer le 04 79 59 91 40

La répartition des missions est la suivante :

**Vincent FLAMMIER** : Insémination, suivi reproduction, Charte des Bonnes Pratiques, Démarche de Progrès Lait de Savoie, Bovitel ( installation, formation, dépannage, du logiciel pour l'élevage) Pesées, Génétique.

**Bertrand CREPEAUX** : Insémination, Qualité du lait, Suivi Production Laitière, Charte des Bonnes Pratiques, Démarche de Progrès Lait de Savoie, Pesées, Bilans, Rations.

**Caroline COLIN** : Contrôleur Laitier, Insémination (en formation)

**Germain VIALLET** : Technicien de Pesée (basé sur le bas de la vallée).

**Olivier GARNIER** : Technicien de Pesée (basé sur la haute Maurienne)

**Jocelyne GRANIER** : Echographie, insémination

Grâce à cette nouvelle organisation, vous trouverez au sein de cette équipe une solution à votre besoin technique.

L'équipe Territoire de Maurienne de C.O.P.E.L.S.A. vous souhaite une très bonne année 2007.



## La démarche de Progrès lait de Savoie



La démarche de progrès a été pensée pour accompagner les éleveurs. C'est une démarche volontaire, **ce n'est pas un contrôle**, il n'y a ni sanctions, ni pénalités. Elle a été créée pour aider les agriculteurs, car **une exploitation économiquement viable doit être administrativement conforme.**

Il s'agit de faire un état des lieux sur son exploitation grâce au regard extérieur d'un auditeur, et en accord avec l'éleveur.

Le contenu : **Points réglementaires** (réglementation en vigueur en élevage, conditionnalité, engagements et contrats), **Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage, Spécificités et exigences du Beaufort, Spécificités, valeurs « Lait de Savoie »**.

L'audit porte sur 16 thèmes, et après cet état des lieux, l'éleveur peut situer les écarts par rapport à la réglementation, les écarts par rapport au cahier des charges Beaufort, les points perfectibles (à améliorer), les points forts de l'exploitant, et un faire bilan par rapport à la Charte des Bonnes Pratiques (qui reste volontaire, mais est qualifiante).

Enfin en concertation avec l'auditeur, l'éleveur élabore son propre plan de progrès et à son rythme. Il s'agit de choisir les actions correctives à mettre en place. >>> Contact : Antoine CESSIEUX

## Adhérer au Groupement d'Employeur

L'appel de cotisation au Groupement d'employeur à Vocation de Remplacement est lancé pour 2007.

Pour pouvoir bénéficier des services du vacher de remplacement en 2007, il faut adhérer avant le 15 février.

Le vacher peut intervenir sur l'exploitation en cas d'accident ou de maladie de l'agriculteur.

Mais il permet aussi de se dégager des journées professionnelles, des week-end, des vacances...

La base de calcul pour la cotisation est le nombre d'UGB pour chaque exploitation référencé sur le relevé de l'Etat Civil Bovin fourni par l'Etablissement Départemental d'Elevage.

La cotisation s'élève à 5 € par UGB.

Il est demandé un droit d'entrée de 150 € pour tout nouvel adhérent.

Pour plus de renseignements, contactez Antoine CESSIEUX ou Denis FALCOZ.

